

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CE754

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« sur le territoire duquel sont implantés les logements attribués, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel